



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Compte-rendu affiché le : 13 avril 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 6

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Rémi COURT pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH

Membre absent: 1

Mme Linda TABTE

Délibération n°20230406DEL26

JEUNESSE

Évolution des modalités de gratification versée par la ville dans le cadre de la réalisation des chantiers VVV

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville organise pendant les vacances scolaires des chantiers jeunes ville VVV (VVV).

Ils permettent à des jeunes en difficulté de 14 à 18 ans (et éventuellement jusqu'à 25 ans au regard du projet) de bénéficier d'une expérience professionnelle et de percevoir une aide permettant de contribuer au financement de projets personnels ou collectifs.

Les missions réalisées dans le cadre des chantiers peuvent être des tâches administratives (aide au tri, saisie de données), du nettoyage des équipements publics, du jardinage, des travaux de peinture, ou encore de l'aide à l'animation.

Sur l'année 2022, 212 chantiers ont été réalisés dont 126 au sein des services municipaux.

Les modalités d'organisation des chantiers VVV ont été présentées et votées en Conseil Municipal du 14 avril 2022.

Depuis cette date, le versement de la gratification s'effectue par virement sur le compte bancaire au nom du jeune obligatoirement.

Afin de valoriser davantage l'engagement des jeunes, il est proposé de réévaluer le montant de 100 euros à 120 euros pour 17h30 travaillées.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'évolution des modalités de gratification versée par la Ville dans le cadre de la réalisation des chantiers VVV de 100 à 120 €.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD